

Etude de faisabilité technique et financière pour la mise en œuvre du schéma vélo intercommunal en Vallée de Clisson

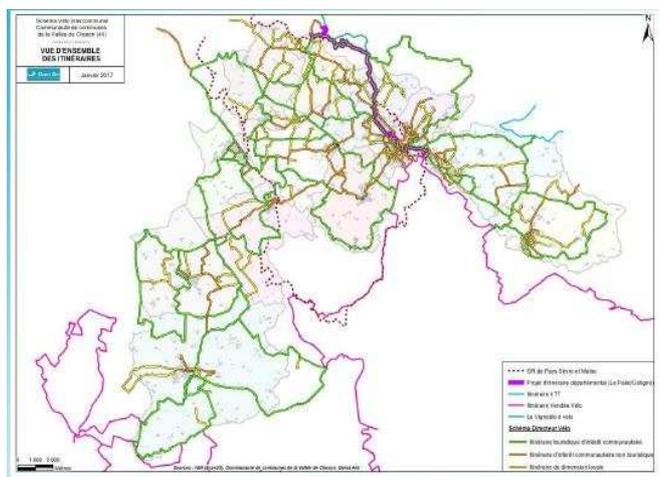


Schéma vélo intercommunal de la Vallée de Clisson
© Clisson Sèvre Maine Agglo

Le projet

L'agglomération de Clisson Sèvre et Maine et ses communes membres souhaitent favoriser les modes de déplacements doux et notamment le vélo sur son territoire, par la mise en place d'un schéma vélo. Une étude de faisabilité chiffrée a été nécessaire avant la mise en place de ce schéma, envisagé dans un premier temps sur les 12 communes de l'ancienne Communauté de communes de la Vallée de Clisson.

L'étude a porté sur la faisabilité technique et financière d'itinéraires vélos à vocation fonctionnelle (entre communes, entre communes et territoires voisins dotés de boucles vélos, de gare à gare...) et touristique (boucles vélos depuis un site touristique, depuis une gare, le camping de Clisson, depuis le futur axe Nantes – Clisson le long de la Sèvre inscrit au schéma départemental).

Ces itinéraires avaient été répertoriés par un travail précis de terrain réalisé en 2012. Pour cette nouvelle étape, le bureau d'études avait pour mission d'analyser les itinéraires existants

Les points forts du projet :

- Développement de la pratique du vélo en tant que mobilité alternative sur le territoire, ,
- Cohérence du projet avec le SCoT du Pays du Vignoble Nantais

Objectif du programme Leader : Organiser et promouvoir les pratiques de mobilités durables, dont les modes actifs

• **Maître d'ouvrage** : Clisson Sèvre Maine Agglo

• **Calendrier** : 2016- 2017

• **Localisation** : Périmètre de l'ancienne CC de la Vallée de Clisson, avec prise en compte des territoires voisins

• **Coût éligible** : 21 557 €

• **Subvention FEADER** : 6 467 €

• **Autre financement** : ADEME

en y apportant un regard critique, et de proposer la réalisation de nouveaux itinéraires. De façon générale, la mission confiée au bureau d'étude prévoyait la connexion avec les territoires voisins, dotés ou non de schémas de cette nature.

Pour réaliser cette mission, le bureau d'étude s'est appuyé sur la réalisation d'études juridiques, foncières, économiques, techniques et d'usage. A l'issue de la mission, une répartition entre itinéraires d'intérêts communautaires itinéraires d'intérêts communaux a été proposé, ainsi qu'un bilan financier par itinéraire.

Tout au long de l'étude, la Commission Aménagement de l'agglomération ainsi qu'une délégation de 5 représentants de la Commission Tourisme, en ont validé les différentes étapes de l'étude.

Cette étude a bénéficié du concours financier de l'ADEME, au titre de « l'accompagnement à la réalisation d'un schéma directeur modes actifs ».

Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais
leader@vignoble-nantais.fr / 02 40 36 09 10

